

Nufarm 2,4-D Acide Technique Herbicide

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D acide ... 97%

DANGER POISON

No. D'HOMOLOGATION 28491 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : (25 - 1 000) kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

Nufarm 2,4-D Acide Technique Herbicide est homologué pour la fabrication seulement. La préparation avec ce concentré peut avoir des propriétés et des utilisations différentes. Les fabricants et les concepteurs doivent donc élaborer leurs propres énoncés sur l'étiquette concernant le mode d'emploi et les précautions en fonction de leurs propres produits finis et conformément à toutes les lois et règlements pertinents.

Pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

LIMITATION :

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les porter de nouveau. Ne pas porter des souliers contaminés.

Ne pas entreposer près des engrais ou des insecticides ou des fongicides.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Entreposer le produit dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré et loin des semences, engrais ou autres pesticides. Garder le produit à l'écart du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la

fatigue, fatigue musculaire ou des nausées. Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION :

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du CO₂ ou un extincteur à poudre chimique. Des fumées nocives peuvent se dégager lors d'un incendie; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau utilisée pour combattre le feu de pénétrer à l'intérieur du service d'eau public.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.